

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?ref=nf>



Paris, le 4 juillet 2024

Le SNPES-PJJ/FSU dénonce la gestion calamiteuse des Mobilités et des Concours

La CAP N°3 s'est tenu les 2 et 3 juillet concernant les non titularisations de stagiaires et sur des recours Crep ou de télétravail. Lors de cette CAP, les délégué.es du SNPES-PJJ/FSU ont décidé d'interpeller, avec force, la DPJJ sur le traitement de la mobilité et des concours. C'est la colère et l'incompréhension qui sont désormais les maîtres mots pour désigner la situation actuelle.

Les délais laissés aux lauréats des concours pour prendre une décision impactant leur vie est proprement inhumaine et inconséquente (3^{ème} voie, sur titre, psychologues, Cadec). Si encore l'administration nous expliquait que ce temps lui permettait de vérifier rapidement les recours concernant les mobilités qu'elle n'a pas eu le temps de traiter depuis plus de 15 jours pour leur laisser une chance d'aboutir, mais non, la liste des postes sur ces trois concours est faite de manière totalement administrative, sans référence aucune aux réalités des titulaires qui risquent de voir les postes demandés bloqués pour deux ans au moins.

S'agissant du concours CADEC qui est interne, là encore la DPJJ a brillé par son absence de considération pour les personnels. En prenant la décision de ne pas proposer l'ensemble des postes vacants, la DPJJ complique encore une fois le processus. Quand la DPJJ ne prend pas en compte les régions d'origine des professionnel.les concerné.es, a minima, elle prive ces agents de toute promotion sociale. Et la DPJJ d'inviter les organisations syndicales à réfléchir sur l'amélioration de l'attractivité à la PJJ ???

Entre les titulaires pour lesquels la DPJJ oublie les mouvements ou les bloque pour des raisons fallacieuses et les personnes qui intègrent l'administration à qui on demande de jouer leur vie aux dés en 48 H, le tout évidemment sans aucune possibilité de recours puisque la temporalité est beaucoup trop serrée, nous sommes scandalisé.es et attristé.es.

Les services RH se défendent en nous disant qu'ils ont beaucoup trop de travail, ce dont nous ne doutons pas, bien au contraire. Nous revendiquons des moyens en renfort pour l'ensemble des fonctions support et des pôles administratifs, en Dt, en DIR, à l'ENPJJ et à l'AC. Cette situation a des conséquences beaucoup trop fortes pour les personnes concernées, mais également pour les services concernés et nos missions.

Nous avons rappelé encore une fois à l'administration que ce que la DPJJ qualifie de dossiers RH, ce sont des personnes, des professionnel.les de la PJJ qui sont en attente de réponses et d'un traitement juste et transparent en termes de droits à la mobilité. C'est ce que les CAP mobilités permettaient jusqu'à lors et que la loi sur la transformation de la fonction publique a détruit dans son passage, semant la colère et les rancoeurs.

La délégation du SNPES-PJJ/FSU a mis toutes ses forces pour faire entendre raison aux représentant.es de l'administration. Les enjeux sont conséquents. Nous avons exigé qu'un traitement rapide des recours mobilité soit effectué ou du moins que les postes concernés dans le cadre des recours mobilités soient

retirés. Il s'agit tout de même de 35 postes sur les 3 listes concernées (3ème voie, sur titre, psychologues) auxquels il faut ajouter les postes des personnels contractuels qui ont réussi ces concours et qui devraient bénéficier d'une titularisation sur leur service, en fonction de leur rang de classement évidemment.

Comme nous le répétons chaque année, nous avons exigé que la DPJJ ouvre au plus large les postes proposés plutôt que de tenter une gestion hasardeuse des flux des personnes entrantes, au détriment évidemment de la vie de ses lauréat.es autant que de celles des services qui resteront malgré tout découverts quand les gens renoncent.

Cette gestion calamiteuse démontre une fois de plus que le rôle joué par les représentant.es des personnels lors des CAP est incontournable, qu'il s'agisse des recours, des mobilités ou de l'avancement. Ce sera une de nos exigences prioritaires pour le nouveau Front Populaire. Le retour au paritaire dans l'intérêt des personnels, c'est pour nous une évidence.